



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 09 AVRIL 2026 - N° 2026/42

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2026

Date affichage : 10 avril 2026

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Gaëtan BUREAU, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Alexandra JOUVE, Alexis FORTUMEAU, Anthony PANNIER, Cathy STEVENS, Charlie ARNAUD, Jean-Louis CATTEAU et Priscille BASTERE

Excusés : Olivier CHARRON, Marie BERNARD, Claire CHABOT, Clémentine GAY et Florian CHAUSSAT

Absents :

Secrétaire de séance : Lionel NORMANDIN

OBJET : Autorisation de signature de la convention entre la commune et ORANGE concernant les travaux de dissimulation des réseaux au lieudit Trouillaud

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre d'opération coordonnées d'effacement des réseaux, des travaux de mise en techniques discrètes des lignes de communication électroniques vont se dérouler au lieudit Trouillaud.

Monsieur le Maire précise qu'une convention entre la commune et ORANGE a été rédigée. La présente convention a pour objet de fixer les différentes modalités techniques et financières d'études et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communication électronique souhaitée par la commune de MONTGUYON.

Après avoir fait lecture de ladite convention en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** les travaux d'enfouissement des réseaux au lieudit Trouillaud,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention rédigée entre la commune de MONTGUYON et ORANGE (convention en annexe de la présente délibération),

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



Le Secrétaire de séance,

Séance du 09 avril 2026

DELIBERATION QUI ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2026/13 DU 18/02/2026 POUR CAUSE D'ERREUR DE PLUME
L'an deux mille vingt six, le 09 avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GUILLEMAIN Ghislaine (Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil au moment du vote),

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

GUILLEMAIN Ghislaine, NORMANDIN Lionel, CHARRASSIER Annie, BUREAU Gaëtan, ARNAUD Charlie, BASTERE Priscille, CATTEAU Jean-Louis, FORTUMEAU Alexis, JOUVE Alexandra, METREAU Christophe, MOULY-MESAGLIO Carine, PANNIER Anthony et STEVENS Catherine

Procurat ion(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
27 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

BERNARD Marie, CHARRON Olivier, CHABOT Claire, CHAUSSAT Florian, GAY Clémentine

Date d'affichage
10 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 avril 2026
(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
NORMANDIN Lionel

10 avril 2026
et publication du
10 avril 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence de Ghislaine GUILLEMAIN,

Investissement

Dépenses :	Prévu :	24 419,34
	Réalisé :	21 356,87
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	24 419,34
	Réalisé :	16 971,45
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	219 423,98
	Réalisé :	65 721,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	219 423,98
	Réalisé :	229 375,77
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-4 385,42
Fonctionnement :	163 654,77
Résultat global :	159 269,35

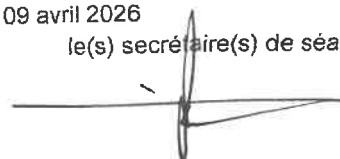
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La doyenne de la séance et le(s) secrétaire(s) de séance
Pour un extrait certifié conforme.

Fait à Montguyon, le 09 avril 2026

La doyenne de la séance Madame GUILLEMAIN
Ghislaine

le(s) secrétaire(s) de séance

AR Prefecture

017-211702410-20260416-D20260413B-DE
Reçu le 16/04/2026

IMMEUBLE 10 PLACE DE LA MAIRIE - IMMEUBLE 10 PLACE DE LA MAIRIE - CA - 2025

V - ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2026






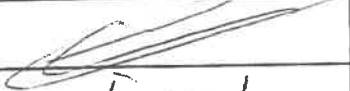






Présenté par le Maire (1),

A Montguyon, le 09/04/2026

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), réunie en session 2ème ordinaire

A Montguyon, le 09/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3),

ARNAUD Charlie	
BASTERE Priscille	
BUREAU Gaëtan	
CATTEAU Jean-Louis	
CHABOT Claire	Excusée
CHARRASSIER Annie	
CHAUSSAT Florian	Excusé
FORTUMEAU Alexis	
GAY Clémentine	Excusée
GUILLEMAIN Ghislaine	
JOUVE Alexandra	
METREAU Christophe	
MOULY-MESAGLIO Carine	
NORMANDIN Lionel	
PANNIER Anthony et STEVENS Catherine	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2026, et de la publication le 10/04/2026

la doyenne de sene



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

AR Prefecture

017-211702410-20260416-D20260413B-DE

Reçu le 16/04/2026

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de de la Collectivité territoriale unique de de la métropole de du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signalisations est obligatoire.